

Extrait du Paroisses d'Erquy et de Pléneuf

<http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?article993>

L'orgue

- Actualités - Réflexions sur l'actualité -

Date de mise en ligne : dimanche 19 juin 2016

Copyright © Paroisses d'Erquy et de Pléneuf - Tous droits réservés

Le « roi des instruments », selon Mozart ou Bach, est devenu au fil des siècles l'instrument d'église par excellence, bien qu'il soit plus ancien que le christianisme.

```
<img  
src='http://erquy-pleneuf.catholique.fr/spip.php?action=accéder_document&arg=537&cle=e468386a82397b15ef407c  
cbe21f10a24d010835&file=jpg%2FI-orgue-cathedrale-notre-dame-paris_0_730_487-2.jpg' width='729' height='487'  
alt="Orgue Notre Dame de Paris" /> Orgue Notre Dame de Paris
```

D'où vient-il ?

« Parmi les instruments inventés par l'homme, l'orgue est certainement le plus étonnant, un "phénomène" », écrivait le Français Émile Leipp, l'un des plus grands chercheurs en acoustique musicale du XXe siècle.

De fait, l'orgue est un instrument unique. Et cela ne tient pas seulement à ses proportions gigantesques.

Fruit de deux mille ans d'innovations acoustiques, il présente aujourd'hui un fonctionnement très complexe. Mais à l'origine, sa facture reposait sur un simple système hydraulique qui permettait d'égaliser la pression de l'air et de stimuler des tuyaux avec de l'air comprimé. L'invention de ce premier orgue est généralement attribuée à un Grec, Ctésibios, au IIIe siècle avant Jésus-Christ. Il se répandit ensuite dans le monde romain. Il servait à accompagner les courses de chars au cirque, et plus généralement à scander les moments dramatiques, comme, probablement, la mort de gladiateurs.

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, l'orgue est surtout utilisé à Byzance. Le premier connu en France est celui qu'envoya l'empereur Constantin Copronyme au roi des Francs Pépin le Bref, en 757. La première introduction connue de cet instrument dans un sanctuaire français remonte, elle, à 827, sous l'impulsion d'un facteur d'orgue vénitien, abbé de Saint-Savin (près de Poitiers). On en retrouve ensuite à Reims, Cluny ou Chartres dès les IXe et Xe siècles, le plus souvent dans les abbayes.

Du XIIIe au XVe siècle, plusieurs innovations voient le jour dans sa facture. Le pédalier fait son apparition. Le buffet, meuble qui contient les sommiers et la mécanique de l'orgue, se développe. Les claviers se multiplient, tout comme les jeux, qui sont des ensembles de tuyaux de même forme produisant un timbre identique. Ces nouveautés incitent les grandes églises européennes à rivaliser, à partir du XIIIe siècle, pour se doter du plus bel instrument et du meilleur organiste.

```
<img  
src='sites/erquy-pleneuf.catholique.fr/local/c  
ache-texte/9c66dab7a3c777ba455c25a3a7fcf  
582.png' width='537' height='51'  
style='width:537px;height:51px;' alt='
```

Pourquoi est-il devenu l'instrument liturgique par excellence ? />

« *Si l'orchestre est empereur, l'orgue est pape* », disait Hector Berlioz.

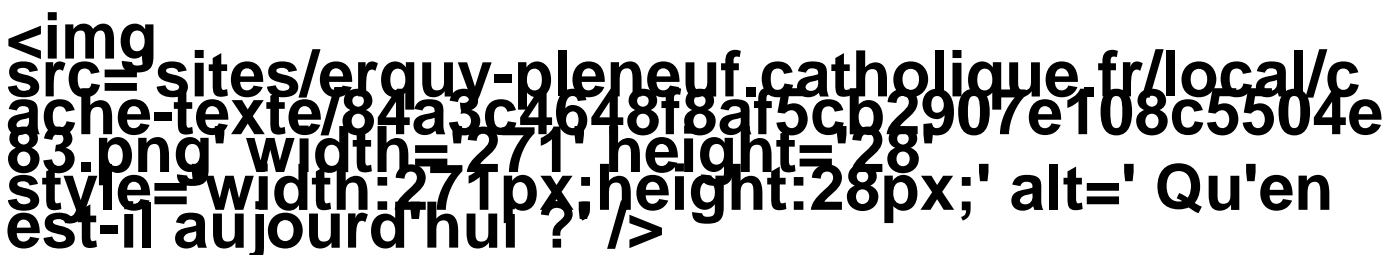
L'orgue est aujourd'hui indissociable du christianisme. Il lui a toutefois fallu plusieurs siècles pour s'imposer dans les églises.

Dans les premiers siècles de la chrétienté, la musique liturgique est celle du plain-chant, à savoir un chant sans accompagnement instrumental et à une seule voix. L'utilisation de la polyphonie, soit la combinaison de plusieurs mélodies, lors des offices religieux ne va se développer que peu à peu dans l'Europe occidentale - et non dans les Églises d'Orient, qui restent très fidèles aux formes musicales anciennes.

La polyphonie est évoquée pour la première fois au IXe siècle par un religieux irlandais, Jean Scot Erigène. Il n'est pas anodin de relever qu'il emploie le terme d'« *organum* » pour qualifier la polyphonie. Peut-être désignait-il aussi, par là, l'instrument. L'orgue va en tout cas gagner en importance à mesure que la polyphonie se répand. « *Il est probable qu'il s'est imposé dans les églises grâce aux possibilités importantes qu'il offrait en matière de polyphonie* », confirme Denis Havard de la Montagne, responsable de la revue musicale Musica et Memoria. « *Grâce à sa grande variété de son, l'orgue pouvait aisément accompagner des chanteurs lors des offices religieux ou se substituer à une voix manquante.* »

En 1600, le Cérémonial de Clément VII, publié à la suite du concile de Trente, précise que l'orgue est un partenaire essentiel de la liturgie. Il détaille longuement la manière dont il devait être utilisé. Le principal atout de l'orgue, bien compris par l'Église, réside dans la palette infinie de ses couleurs sonores. L'organiste peut combiner à loisir les différents jeux de l'instrument - certains en comptent 80 ! - pour obtenir des sonorités uniques. Certains jeux - aux noms aussi pittoresques que nasard, larigot ou cornet - permettent d'enrichir les harmoniques (composants) des notes et donc de modifier le timbre des tuyaux. Grâce à ces possibilités, l'organiste peut adapter la sonorité aux circonstances de la cérémonie : gravité lors de la Semaine sainte, par exemple.

L'orgue est également unique par sa capacité à imiter différents instruments de musique. « *Lorsque j'improvise à l'orgue, je n'entends pas l'instrument mais un orchestre* », soulignait ainsi l'organiste Thierry Escaich dans la revue La Lettre du musicien. Sa richesse tient aussi au fait qu'il n'existe aucun orgue identique, chacun étant fonction de son époque, du facteur qui l'a conçu, des crédits mis à leur disposition ou encore de l'acoustique du lieu où il était installé.



Depuis plusieurs siècles, l'Église rappelle régulièrement l'importance de l'instrument dans la liturgie. En 1903, le pape Pie X publie le motu proprio Tra le sollicitudini, dans lequel il interdit tout autre instrument que l'orgue durant la messe, sauf autorisation spéciale. L'ordre ne sera guère suivi d'effets.

En 1955, dans son encyclique Musicae Sacrae Disciplina, Pie XII ne tarit pas d'éloges : « *L'orgue occupe à juste titre la première place (dans les églises) car il est admirablement adapté aux chants et aux rites sacrés, il confère aux cérémonies de l'Église une splendeur étonnante et une magnificence toute spéciale, il émeut les fidèles par l'ampleur*

L'orgue

et la douceur du son, il comble leurs âmes de joie quasi céleste. »

Vatican II réaffirmera son importance dans la liturgie, mais selon certains organistes, dans les faits, le Concile a conduit à l'appauvrissement du rôle de l'instrument dans la liturgie. L'orgue se fait en effet de moins en moins soliste pendant la cérémonie. Son rôle d'accompagnement prend le dessus. Tout un répertoire sacré ne peut ainsi plus se faire entendre.

Si l'intérêt pour l'instrument a sans doute moins les faveurs des jeunes générations de fidèles, il est toutefois loin d'avoir décliné en France. Le jeune âge de certains récents titulaires d'orgues prestigieux en témoigne : Thomas Ospital, organiste titulaire à l'église Saint-Eustache à Paris, a 26 ans ; Vincent Dubois, organiste titulaire à Notre-Dame de Paris depuis janvier, est âgé de 35 ans.

L'orgue garde aussi les faveurs de l'Église. Benoît XVI en est ainsi particulièrement friand : *« L'orgue est considéré depuis toujours et à juste titre comme le roi des instruments musicaux, déclarait-il en 2006, car il reprend tous les sons de la création et il fait résonner la plénitude des sentiments humains, de la joie à la tristesse, de la louange aux pleurs. »*

Pierre Wolf-Mandroux

source La Croix 18 06 2016